

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-69

OBJET : Répartition des masses budgétaires 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

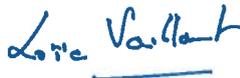
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 19 voix pour, 4 contre et 2 abstentions la répartition des masses budgétaires 2013.

Fait à Tours, le 15 novembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT